

La forte inflation continue de peser sur le pouvoir d'achat

Insee Première • n° 2060 • Juin 2025



Fin 2023, 4,2 millions de personnes exercent une activité non salariée en France. Hors agriculture, le nombre de non-salariés « classiques », qui a baissé entre 2013 et 2020 puis légèrement progressé en 2021 et 2022, est presque stable en 2023 (+0,1 %). Le nombre de micro-entrepreneurs continue quant à lui d'augmenter de façon soutenue (+7,2 %) ; ils représentent désormais un peu plus de la moitié des non-salariés (51 %). Le nombre total de non-salariés non agricoles a augmenté de 78 % par rapport à fin 2008, soit +1,6 million.

Le revenu d'activité moyen des non-salariés avait rebondi en 2021 après une chute pendant la crise sanitaire. Comme en 2022, dans un contexte d'inflation encore élevée, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques continue de se replier en 2023 : -4,4 % en euros constants, après -5,2 % en 2022. Il se situe 6,3 % en deçà de son niveau d'avant la crise sanitaire. Le revenu moyen des micro-entrepreneurs se replie en 2023 (-3,5 %, après +1,4 % en 2022), mais reste supérieur à son niveau de 2019 (+2,4 %).

Fin 2023, en France, 4,2 millions de personnes exercent à titre principal ou secondaire une activité non salariée, en tant qu'entrepreneurs individuels ou gérants majoritaires de sociétés (ces deux statuts constituent les **non-salariés « classiques »**) ou en tant que **micro-entrepreneurs**. Parmi eux, 0,4 million de personnes exercent une activité dans le secteur agricole ► **encadré**. Hors secteur agricole, les **non-salariés** se concentrent principalement dans les services aux entreprises (27 %) ou aux particuliers (22 %), la santé (15 %), le commerce (14 %) et la construction (12 %), mais ils sont peu présents dans l'industrie (5 %) et les services de transport (4 %).

Le nombre de non-salariés continue de croître, porté par le micro-entrepreneuriat

Hors secteur agricole, le nombre de non-salariés continue d'augmenter en 2023 : +3,5 %, après +3,9 % en 2022, portant à +78 % la hausse cumulée depuis 2008 (soit +1,6 million) ► **figure 1**. Cette croissance est encore portée par le micro-entrepreneuriat, dont les plafonds de chiffres d'affaires ouvrant droit au statut, après avoir doublé en 2018, ont à nouveau légèrement augmenté en 2020 et en 2023. Le nombre de micro-entrepreneurs **économiquement actifs** continue de croître en 2023 (+7,2 %), à un rythme presque aussi soutenu qu'en 2022 (+7,9 %).

Les effectifs de non-salariés classiques sont presque stables en 2023 (+0,1 %) ; ils avaient diminué de 9,8 % entre 2013 et 2020 avant de se redresser modérément en 2021 (+0,5 %) et 2022 (+0,4 %). Les non-salariés classiques représentent ainsi 1,9 million de personnes fin 2023 et se répartissent à parts égales entre entrepreneurs individuels (931 000) et gérants majoritaires de sociétés (920 000). Ils se concentrent principalement dans les secteurs de la santé (25 %) et des services aux entreprises (23 %), où leurs effectifs augmentent en 2023 (de respectivement 1,0 % et 2,9 %), alors que les effectifs des autres secteurs diminuent.

La moitié des non-salariés sont des micro-entrepreneurs

Fin 2023, 1,9 million de micro-entrepreneurs sont économiquement actifs, soit plus de deux fois plus que fin 2016. Pour la première fois depuis la création de ce statut en 2009, leur nombre dépasse ainsi celui des non-salariés classiques. Ils représentent ainsi un peu plus de la moitié (51 %) des non-salariés non agricoles et même plus des trois quarts dans certains secteurs, notamment dans certains services aux particuliers (comme l'enseignement ou les activités artistiques et récréatives), dans le commerce de détail hors magasin ou la livraison à domicile. Les micro-entrepreneurs sont au contraire presque absents des secteurs principalement composés de professions

réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut (avocats, infirmiers, médecins, etc.).

Les micro-entrepreneurs se concentrent principalement dans les secteurs des services aux entreprises et services mixtes (32 % en 2023) et des services aux particuliers hors santé (29 %). Sur l'année leur nombre augmente dans presque tous les secteurs. Il croît très fortement dans les services administratifs et de soutien aux entreprises (+18,4 %), où la moitié de la croissance est portée par le nettoyage courant des bâtiments, et parmi les taxis y compris véhicules de transport avec chauffeur (VTC) (+15,0 %). Au contraire, le nombre de micro-entrepreneurs diminue dans le commerce de gros (-6,0 %) et dans les autres activités de transport et entreposage (-5,8 %). Cette dernière baisse provient principalement de la livraison à domicile : le nombre de micro-entrepreneurs dans ce secteur, qui avait été multiplié par huit entre 2017 et 2021, recule depuis (-23,2 % en 2022 puis -8,7 % en 2023), peut-être en raison d'un repli de la demande qui avait été dynamisée par les périodes de restriction d'activité en 2020 et 2021.

Les revenus d'activité des non-salariés classiques sont très dispersés

En 2023, les non-salariés classiques perçoivent en moyenne un **revenu d'activité** de 4 040 euros par mois.

Parmi eux, 11 % déclarent un revenu d'activité nul (ou déficitaire), car ils n'ont pas dégagé de bénéfices ou ne se sont pas versé de rémunération. Cette part est supérieure à celle de 2019 (8 %) ► **figure 2**. Elle s'échelonne en 2023 de 2 % pour les professionnels de santé à plus de 20 % dans les activités immobilières, le commerce de détail hors magasin, les services administratifs et de soutien aux entreprises ainsi que les arts, spectacles et activités récréatives.

Un non-salarié classique sur deux gagne plus de 2 620 euros par mois et 7,9 % des non-salariés classiques perçoivent plus de 10 000 euros de revenus mensuels.

Le commerce de détail hors magasin génère les revenus les plus faibles parmi les non-salariés classiques (1 500 euros par mois en moyenne), derrière les taxis et VTC (1 570 euros) et les activités de coiffure et soins de beauté (1 650 euros). À l'opposé, les médecins et dentistes perçoivent les revenus moyens les plus élevés (9 900 euros), devant les juristes et comptables (8 120 euros) et les pharmaciens (6 780 euros).

En 2023, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques continue de diminuer en euros constants

En euros constants, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques baisse nettement en 2023 (-4,4 %), quoique moins fortement qu'en 2022 (-5,2 %), sous l'effet d'une inflation encore élevée (+4,9 % en 2023, après +5,2 % en 2022). Le revenu moyen des non-salariés classiques en 2023 est inférieur de 6,3 % à son niveau de 2019.

Pour les non-salariés classiques, le revenu d'activité moyen recule en euros constants dans tous les secteurs en 2023. Les baisses les plus marquées concernent les activités immobilières (-18,5 %), le commerce pharmaceutique (-18,3 %), qui avait nettement augmenté les années précédentes du fait du contexte sanitaire, et les activités juridiques et comptables (-9,1 %). La baisse est moins marquée dans d'autres secteurs, comme le commerce et réparation d'automobiles (-0,7 %) et les professions paramédicales et sages-femmes ainsi que les arts, spectacles et activités récréatives (-1,4 %).

Un micro-entrepreneur sur deux gagne moins de 340 euros par mois

En 2023, les micro-entrepreneurs perçoivent en moyenne 680 euros par mois pour leur activité non salariée, soit près de six fois moins que les non-salariés classiques. Leur faible revenu est lié à la nature de ce régime qui impose des plafonds sur les chiffres d'affaires pour en bénéficier. En 2023, un micro-entrepreneur sur quatre (hors revenus nuls) gagne moins de 80 euros par mois, un sur deux moins de 340 euros, et un sur dix plus de 1 780 euros.

Le micro-entrepreneuriat correspond souvent à une activité d'appoint : fin 2023, 31 % des micro-entrepreneurs cumulent une activité non salariée avec une activité salariée, contre 10 % des non-salariés classiques. La part des micro-entrepreneurs pluriactifs, stable entre 2017 et 2020, a augmenté de 2,3 points en 2021 pour se stabiliser en 2022 et 2023. Le revenu d'activité global de ces micro-entrepreneurs pluriactifs (incluant leurs salaires) atteint 2 530 euros mensuels en 2023, dont seuls 370 euros proviennent de leur activité non salariée.

► 1. Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur (hors agriculture)

Catégorie	Effectifs au 31 décembre			Revenus mensuels moyens (y compris revenus nuls ou déficitaires ¹)			Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %)
	En 2023 (en milliers)	Évolution 2023/2022 (en %)	Évolution 2023/2019 (en %)	En 2023 (en euros)	Évolution 2023/2022 en euros constants (en %)	Évolution 2023/2019 en euros constants (en %)	
Non-salariés, hors micro-entrepreneurs	1 851	0,1	0,8	4 040	-4,4	-6,3	10,6
Gérants majoritaires de société	920	1,1	6,0	3 780	-6,0	-8,9	14,0
Entrepreneurs individuels	931	-0,9	-3,8	4 290	-3,0	-3,7	7,3
Industrie (hors artisanat commercial)	65	-2,1	-5,7	3 220	-3,8	-6,3	13,9
Construction	233	-0,9	-0,9	2 990	-3,2	-5,4	8,9
Commerce et artisanat commercial	313	-2,3	-6,1	3 060	-7,1	-4,5	13,9
Commerce et réparation d'automobiles	47	-0,9	-1,5	2 750	-0,7	-3,6	13,7
Commerce de gros	51	-3,6	-7,0	3 840	-6,1	-3,7	18,0
Commerce pharmaceutique	24	-1,2	-6,7	6 780	-18,3	-10,1	3,5
Métiers de bouche	38	-4,3	-11,4	2 540	-4,4	-7,8	9,7
Commerce de détail en magasin	123	-2,9	-6,8	2 610	-5,0	-1,0	14,3
Commerce de détail hors magasin	30	1,5	-0,6	1 500	-3,7	-3,3	21,0
Transports, dont :	61	-1,1	2,4	2 080	-3,9	-10,3	12,5
Taxis et voitures de transport avec chauffeurs (VTC)	37	1,7	4,0	1 570	-2,0	-4,5	9,1
Services aux entreprises et services mixtes	417	2,9	7,6	5 100	-7,5	-10,3	13,3
Information et communication	42	2,0	3,3	4 070	-5,7	-6,1	15,5
Activités financières et d'assurance	42	7,2	23,7	6 120	-6,5	-11,2	13,0
Activités immobilières	41	2,6	13,8	2 640	-18,5	-23,1	27,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, dont :	249	2,0	4,4	5 800	-7,1	-9,2	9,5
Activités juridiques et comptables	103	2,6	9,8	8 120	-9,1	-13,1	4,0
Conseil de gestion	57	4,0	6,7	4 330	-6,4	-5,6	17,3
Architecture, ingénierie	47	-0,6	-4,3	4 040	-3,8	-8,6	10,8
Services administratifs et de soutien aux entreprises	44	5,6	12,1	3 270	-4,8	-8,9	20,4
Services aux particuliers (hors santé)	295	-1,0	-4,2	1 920	-4,7	-5,7	15,5
Hébergement et restauration	144	-1,2	-2,8	2 060	-5,8	-8,1	18,7
Arts, spectacles et activités récréatives	23	-0,7	-5,1	1 980	-1,4	3,6	20,2
Enseignement	42	-0,3	-7,5	1 900	-4,9	-3,0	13,4
Services personnels, dont :	86	-1,0	-4,7	1 670	-3,3	-4,9	10,3
Coiffure et soins de beauté	57	-2,0	-6,2	1 650	-3,8	-4,8	7,5
Santé humaine et action sociale, dont :	468	1,0	5,3	5 870	-2,8	-8,7	2,2
Médecins et dentistes	165	-0,2	-3,6	9 900	-2,9	-4,3	1,9
Professions paramédicales, sages-femmes	275	1,6	11,7	3 780	-1,4	-8,1	1,6
Micro-entrepreneurs (ME) économiquement actifs	1 892	7,2	51,5	680	-3,5	2,4	0,9
Ensemble y compris ME économiquement actifs	3 743	3,5	21,3	2 370	-6,7	-18,0	5,8

1 : En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

Notes : Les non-salariés dont le secteur d'activité est inconnu ont été répartis dans les différents secteurs pour le calcul des effectifs. Pour les indicateurs relatifs aux revenus, ils sont pris en compte uniquement dans les totaux, mais pas dans le détail par secteur. Les non-salariés taxés d'office sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les revenus.

Lecture : Fin 2023, 61 000 non-salariés (hors micro-entrepreneurs) travaillent dans le secteur des transports. Parmi eux, 12,5 % ont un revenu nul ou déficitaire. Le revenu mensuel moyen (y compris revenus nuls ou déficitaires) est de 2 080 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2023, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés.

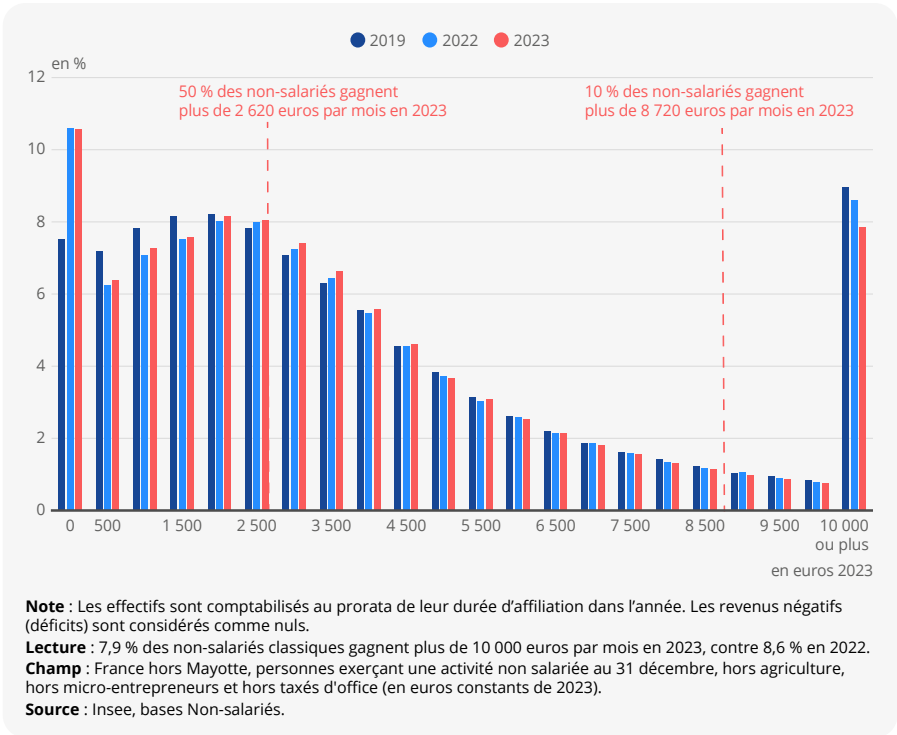
Parmi les micro-entrepreneurs pluriactifs, neuf sur dix sont principalement salariés. Pour ces micro-entrepreneurs principalement salariés, qui représentent 28 % de l'ensemble des micro-entrepreneurs, l'activité non salariée représente un faible revenu d'appoint : 260 euros en moyenne en 2023.

Par ailleurs, les micro-entrepreneurs n'exerçant pas d'activité salariée perçoivent en moyenne 810 euros par mois.

En 2023, le revenu d'activité moyen des micro-entrepreneurs diminue en euros constants

Après un net repli en 2020 (-7,2 % en euros constants), un rebond marqué en 2021 (+12,8 %) et une progression modérée en 2022 (+1,4 %), le revenu d'activité moyen des micro-entrepreneurs diminue en euros constants en 2023 (-3,5 %), en raison de la forte inflation. Il reste toutefois supérieur de 2,4 % à son niveau de 2019.

2. Revenus d'activité des non-salariés classiques (hors agriculture)



Encadré – En 2023, les revenus d'activité des non-salariés du secteur agricole diminuent

Fin 2023, en France, 408 000 personnes exercent une activité non salariée dans l'agriculture, la sylviculture ou les services d'aménagement paysager, soit 9 000 de moins qu'un an auparavant (-2,1 %) ► **figure**. Parmi elles, près d'une personne sur quatre bénéficie du régime du **micro-bénéfice agricole (micro-BA)**, avec un revenu moyen de 790 euros par mois (dont 2,2 % de revenus nuls ou déficitaires). Les autres non-salariés agricoles sont imposés au régime réel ; ils sont moins nombreux en 2023 (-4,6 %, contre -1,6 % en 2022), et ce dans toutes les filières agricoles.

En 2023, les non-salariés agricoles imposés au régime réel retirent en moyenne 2 840 euros par mois de leur activité et 15,7 % d'entre eux déclarent un revenu nul ou déficitaire (12,1 % en 2022). Cette part est particulièrement élevée dans la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (30,7 %), ainsi que dans l'arboriculture (26,7 %) et dans la filière des céréales et grandes cultures (20,7 %).

Dans la production agricole, les revenus varient fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations des prix, des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes et des aléas épidémiologiques qui pèsent sur les cheptels. Après deux années de baisse (-2,3 % en 2019, puis -6,0 % en 2020) et deux années de très forte hausse (+11,7 % en 2021 et surtout +42,1 % en 2022), les revenus de la production agricole diminuent en 2023 en euros constants (-5,4 %). Les revenus d'activité baissent particulièrement dans la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (-60,7 %, après +15,3 % en 2022), dans la filière des céréales et grandes cultures (-20,3 %, après +61,6 %) et dans l'arboriculture (-14,3 %, stable en 2022). À l'inverse, ils augmentent de 22,4 % dans la production de granivores (porcins et volailles), après +56,8 % en 2022, en raison d'une hausse des prix de vente. En particulier, le contexte de réduction des cheptels français et européens se traduit par une baisse de l'offre porcine et une forte augmentation des cours en France. Les revenus d'activité augmentent aussi dans la culture des vignes (+7,0 % en euros constants) et dans celle de légumes, fleurs et plantes (+5,4 %).

Figure – Effectifs et revenus d'activité dans les secteurs agricoles en 2023

Catégorie	Effectifs au 31 décembre		Revenus mensuels moyens				Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %)
	En 2023 (en milliers)	Évolution 2023/2022 (en %)	Déficits mis à 0		Déficits pris en compte		
			En 2023 (en euros)	Évolution 2023/2022 en euros constants (en %)	En 2023 (en euros)	Évolution 2023/2022 en euros constants (en %)	
Non-salariés du régime agricole imposés au régime réel	309	-4,6	3 100	-2,2	2 840	-5,4	15,7
Production agricole	273	-5,0	3 010	-2,2	2 730	-5,8	16,3
Céréales et grandes cultures	62	-4,3	3 360	-15,1	3 060	-20,3	20,7
Culture de légumes, fleurs, plantes	18	-6,4	3 300	4,0	3 030	5,4	18,7
Culture de vignes	26	-6,0	4 470	8,1	4 140	7,0	16,8
Arboriculture	9	-4,6	2 670	-10,8	2 300	-14,3	26,7
Production de bovins	83	-5,4	2 490	3,7	2 340	2,2	10,4
Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux	19	-9,5	1 310	-6,7	330	-60,7	30,7
Production de granivores	14	-5,5	3 780	20,7	3 610	22,4	13,5
Culture et élevage combinés	42	-1,6	3 100	-3,0	2 890	-6,1	14,4
Autres (sylviculture, services d'aménagement paysager, etc.)	37	-1,2	3 820	-3,0	3 690	-3,8	10,7
Micro-bénéficiaires agricoles (micro-BA) économiquement actifs	99	6,6	820	4,2	790	2,6	2,2
Ensemble y compris micro-BA économiquement actifs	408	-2,1	2 550	-2,7	2 350	-5,8	12,5

Lecture : Les effectifs de non-salariés du régime agricole imposés au régime réel s'élèvent à 309 000 fin 2023, en baisse de 4,6 % par rapport à 2022.

Champ : France hors Mayotte pour les effectifs, France métropolitaine hors nouveaux installés pour les revenus. Personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2023 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager.

Source : Insee, bases Non-salariés.

Au sein des micro-entrepreneurs, ceux qui sont principalement salariés ont vu leur revenu d'activité non salariée baisser plus fortement en euros constants (-4,8 %). De ce fait, ils contribuent à accentuer légèrement la baisse de revenus de l'ensemble des micro-entrepreneurs, même si leur part dans l'ensemble des micro-entrepreneurs est relativement stable (28 %, après 27 % en 2022).

Pour l'ensemble des micro-entrepreneurs, la baisse est très marquée, notamment pour les activités immobilières (-15,6 %), le commerce de gros (-13,6 %), ainsi que pour les taxis y compris VTC (-9,9 %), secteur pour lequel les revenus avaient particulièrement augmenté en euros constants en 2022 (+20,2 %). Ces revenus restent toutefois nettement inférieurs au niveau de 2019 (-23,9 %).

À l'inverse, le revenu d'activité moyen des micro-entrepreneurs augmente dans l'hébergement et la restauration (+2,5 % en euros constants), les activités de poste et de courrier (+2,1 %) ainsi que dans les autres services de santé et action sociale, qui comprennent notamment des psychologues et des sophrologues (+2,0 %).

Pour l'ensemble des non-salariés, le revenu moyen baisse de 6,7 % en 2023 en euros constants. Cette diminution, plus forte que celles observées pour les non-salariés classiques (-4,4 %) et pour les micro-entrepreneurs (-3,5 %), s'explique par un fort effet de composition : la hausse de la part des micro-entrepreneurs, dont les revenus moyens sont nettement inférieurs, continue de peser sur l'évolution moyenne des revenus de l'ensemble des non-salariés.

À secteur identique, les femmes non-salariées classiques gagnent 30 % de moins que les hommes

Les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés (41 % en 2023), même si leur part augmente presque continûment (31 % en 2008). Les femmes non salariées classiques perçoivent en moyenne 19 % de moins que leurs confrères (3 520 euros par mois, contre 4 350 euros). Une partie de l'écart s'explique par un moindre volume de travail ; elles sont aussi plus jeunes et dirigent des entreprises en moyenne plus petites. Contrairement aux salariées, les femmes non salariées classiques sont relativement plus nombreuses dans les secteurs les plus rémunérateurs (entre 45 % et 56 % chez les médecins, professions du droit, pharmaciens). Si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu d'activité moyen serait inférieur de 30 % à celui des hommes.

Les femmes micro-entrepreneuses gagnent quant à elles mensuellement 130 euros de moins que leurs homologues masculins (610 euros par mois, contre 740 euros), soit un écart de 18 %. Si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 14 % à celui des hommes. ●

Maryama Diakhaté (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

Pour en savoir plus

- [Emploi et revenu des indépendants](#), coll. « Insee Références », édition 2025.
- [Gérardin M., « Écart de salaire entre femmes et hommes en 2023 - Entre 1995 et 2023, l'écart de revenu salarial a diminué d'un tiers »](#), Insee Focus n° 349, mars 2025.
- [Andriamahaso H., Blanc A., Huss V., Koch-Mathian M., Legrand F., « En 2023, la croissance des effectifs de travailleurs indépendants reste en grande partie portée par les auto-entrepreneurs »](#), Stat'ur n° 392, Urssaf Caisse nationale, décembre 2024.
- [Devauvre N., « Des résultats économiques agricoles en net retrait en 2023, après deux années de forte hausse »](#), Primeur n° 8, Agreste, décembre 2024.
- [Amar É., Treppoz M., « Les revenus d'activité des non-salariés se replient fortement en euros constants après la forte hausse de 2021 »](#), Insee Première n° 1012, septembre 2024.
- [« Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2021 »](#), Insee Résultats, novembre 2023.

► Définitions

Les **non-salariés** sont les personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés classiques de l'autre.

Les **non-salariés classiques** sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL).

Le régime de l'auto-entrepreneur, devenu ensuite **micro-entrepreneur**, a été mis en place au 1^{er} janvier 2009. Il est accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés et offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Un micro-entrepreneur est **économiquement actif** s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Le **revenu d'activité** est la rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des contributions sociales (CSG non déductible, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs après abattement pour frais professionnels, bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires (incluant une partie des dividendes). En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

Le revenu est rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Les non-salariés classiques ne déclarant pas leur revenu sont **taxés d'office** par la Caisse nationale des Urssaf pour le recouvrement des cotisations ; ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Le régime du **micro-bénéfice agricole (micro-BA)** a été mis en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement de l'ancien régime fiscal du forfait agricole. Il vise à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales des exploitants agricoles dont la moyenne des chiffres d'affaires des trois années précédentes est inférieure à un seuil fixé.

► Sources

La [base Non-salariés](#) est issue de deux sources administratives, gérées par la Caisse nationale des Urssaf et par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA). Cette étude se limite aux non-salariés en activité en fin d'année, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, au 31 décembre, sont inscrites auprès d'un organisme de protection sociale des travailleurs non salariés. Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes, etc.) ne font pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée. Les non-salariés qui exercent une activité saisonnière récurrente restent en général affiliés au régime de protection sociale en permanence ; ils sont donc bien pris en compte, même dans le cas où leur activité s'exerce principalement sur une saison. Sauf mention explicite contraire, les résultats portent sur les secteurs non agricoles. Dans le secteur agricole, les cotisants de solidarité, dont l'importance de l'activité ne leur permet pas de bénéficier du statut de chef d'exploitation, sont exclus du champ.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
J.-P. Rathle

Maquette :
A. Bathias

✉ @InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP252060
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

